



Contrat d'accueil et d'accompagnement

« Assurer la qualité de l'apprentissage »

Session 2025/2026

Projet financé par le Secrétariat Général pour l'Investissement dans le cadre du PIA3 - Territoires d'Innovation pédagogique sous l'égide de France 2030 - Opéré par la Caisse des Dépôts et porté par la Commune de Saint-Gaudens



Table des matières

Article 1	Objet du contrat	4
Article 2	Nature et caractéristiques des modalités	4
Article 3	Organisation du Campus Connecté	4
Article 4	Présentation des parties	5
Article 5	Obligations et objectifs de l'étudiant	6
Article 6	Obligations du Campus Connecté	6
Article 7	Protection des données à caractère personnel	7
Article 8	Rétractation	7
Article 9	Abandon	7
Article 10	Responsabilité	7
Article 11	Différend	7
Article 12	Durée du Contrat	7

Annexe au contrat

Règlement intérieur

Mairie de Saint-Gaudens

Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées

Situé au
12 rue Robert Schumann
31800 Saint Gaudens

Contrat d'accueil et d'accompagnement

« Assurer la qualité de l'apprentissage »

Le présent contrat règle les rapports entre :

le Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées et l'étudiant(e) signataire.

DATE :

NOM :

PRÉNOM :

Article 1 : objet du contrat

En exécution du présent contrat, le Campus Connecté organise le déroulé des études en enseignement à distance, conformément aux dispositifs de formation communiqués par les universités ou les établissements d'enseignement supérieur.

Le cœur de l'initiative repose sur l'ensemble des moyens qui permettent d'encadrer les étudiants. Le tutorat et le suivi focalisé sur la motivation de chaque étudiant, dans des lieux "près de chez soi" permettent à la fois de lever les barrières matérielles, environnementales mais surtout les barrières psychologiques : chaque étudiant sera encadré, soutenu, accompagné individuellement par un professionnel qualifié.

Cette personnalisation de l'accompagnement est un des piliers de la réussite du dispositif. Il s'agit d'accompagner chacun vers la réussite, en fonction de la réalité de son quotidien et de ses aspirations personnelles.

*Le Campus connecté est un espace de travail individuel et collectif dédié à l'accompagnement et au suivi d'étudiants suivant des formations à distance avec son matériel informatique et/ou celui qui est mis à sa disposition. Les tuteurs qui animent le Campus connecté **accueillent et accompagnent chaque jour les étudiants individuellement et collectivement afin de vérifier la régularité de leur travail et encourager la motivation.***

Cet accompagnement est un facteur clé de réussite dans l'enseignement supérieur.

Article 2 : Nature et caractéristiques des modalités

L'étudiant déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, du dispositif d'accueil et d'accompagnement explicité par le Coordinateur du Campus Connecté : emploi du temps, programme et objectifs, membres de l'équipe pédagogique, horaires, moyens pédagogiques mis en œuvre, etc..

Article 3 : Organisation du Campus Connecté

L'inscription de l'étudiant au Campus Connecté aura valeur pour la durée de la formation à laquelle il est inscrit et ne dépassera pas la durée d'une année universitaire.

Afin de réunir toutes les chances de réussite, il est recommandé aux étudiants n'exerçant pas d'activité professionnelle d'être **présents au moins 25 heures par semaine**. Des aménagements sont possibles pour les étudiants ayant un emploi par ailleurs, ou présentant d'autres contraintes (familiales/santé...).

L'accueil et l'accompagnement des étudiants se déroulent sur le site du Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées, situé 12 rue Robert Schumann à 31800 Saint Gaudens. Le Campus connecté est ouvert, hors fermeture administrative estivale, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 sans interruption.

L'étudiant, désigné ci-dessous, **s'engage à être présent** au Campus connecté selon les plages indiquées ci-dessous : (*renseigner les temps de présence en complétant au minimum 4 plages horaires*)

	MATIN		APRÈS-MIDI		TOTAL
Lundi	de	à	de	à	
Mardi	de	à	de	à	
Mercredi	de	à	de	à	
Jeudi	de	à	de	à	
Vendredi	de	à	de	à	
				TOTAL	

Elles incluent à la fois les temps de travail en autonomie, les ateliers pédagogiques et les suivis réguliers avec le tuteur/coordonnateur. En l'absence du tuteur/coordonnateur l'étudiant devra tout de même respecter son emploi du temps.

Les étudiants ayant besoin d'aménagement particuliers (mobilité, santé) doivent le mentionner à l'équipe tutorale qui mettra tout moyen en œuvre pour les adaptations nécessaires.

Un planning annuel et un emploi du temps seront construits dès le début du parcours, ils seront les outils du **suivi de l'assiduité de l'étudiant**.

Article 4 : Présentation des parties

Le contrat est établi entre :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Niveau de formation actuel :

Parcours de formation visé :

à l'établissement :

et le Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées, dispositif du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, porté par la commune de Saint-Gaudens représenté ici par sa directrice Mme Magali Armagnac

Courriel : campusconnecte@stgo.fr

Tel : 06.71.75.07.35 / 05.36.85.18.36

Article 5 : Obligations et objectifs de l'étudiant

Objectif(s) de l'étudiant :

	Situation actuelle	Objectif
Parcours d'études		
Projet professionnel		
Projet personnel		
Ressources pour le projet		

Pour atteindre son (ses) objectif(s), l'étudiant s'engage à :

- Respecter le nombre d'heures défini Je m'engage
- Respecter son emploi du temps..... Je m'engage
- Prévenir de ses éventuelles absences Je m'engage
- Fournir un travail assidu Je m'engage
- Réaliser 100 % des devoirs attendus Je m'engage
- Suivre régulièrement les séances collectives proposées par les tuteurs Je m'engage
- Se présenter aux rdv individuels fixés dans le cadre du suivi de parcours Je m'engage
- Transmettre ses relevés de notes après chaque partiel ou examen Je m'engage
- Émarger la feuille de présence proposée par le tuteur Je m'engage

D'autres engagements, plus spécifiques à chaque étudiant seront précisés en suivi individuel.

Plus globalement,

- Respecter le règlement intérieur - document fourni en annexe
- Respecter la charte d'utilisation du matériel informatique, le matériel et le mobilier du Campus Connecté - document fourni en annexe

Article 6 : Obligations du Campus Connecté

En contrepartie, le Campus Connecté s'engage à :

- Fournir un soutien personnalisé pour chaque apprenant. À ce titre, chaque étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur qui le soutient dans ses choix de formation et dans son apprentissage (méthodologie, régularité, persévérance, motivation etc.)
- Mettre à disposition un accompagnement personnalisé en ateliers pédagogiques collectifs et individuels garantissant l'apprentissage : intervenants extérieurs, mise en relation avec le tissu économique local, etc.
- Mettre à la disposition les outils et les moyens adéquats (internet, ordinateurs...)
- Ouvrir son site selon les horaires suivants : de 8 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
- Mettre à la disposition les locaux permettant également la détente et la restauration personnelle

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Pour exercer ses droits, ou pour toute question relative au traitement des données dans ce dispositif, les étudiants peuvent consulter le site internet du Campus connecté : campusconnecte-stgo.fr rubrique "données personnelles".

Article 8 : Rétractation

Pour toute rétractation ayant lieu durant le premier mois de l'année universitaire, l'étudiant informe le Campus Connecté par lettre recommandée avec Accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Gaudens
Rue de Goumetx
31800 Saint Gaudens
À l'attention du coordinateur du Campus Connecté,
et par voie de mail à l'adresse : campusconnecte@stgo.fr

Article 9 : Abandon

En cas de renoncement à l'accompagnement du Campus connecté, l'étudiant s'engage à prévenir immédiatement le Campus Connecté par voie de mail et par lettre recommandée avec Accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Gaudens
Rue de Goumetx
31800 Saint Gaudens
À l'attention du coordinateur du Campus Connecté,
et par voie de mail à l'adresse : campusconnecte@stgo.fr

Article 10 : Responsabilité

Les étudiants doivent souscrire une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés de leur fait sur le site du Campus Connecté.

Article 11 : Différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera réglé devant la juridiction administrative territorialement compétente, à savoir le Tribunal administratif de Toulouse.

Article 12 : Durée du contrat

Le présent contrat porte sur la période :

du/...../..... au/...../.....

Fait le à

L'étudiant,

NOM :

PRÉNOM :

Le coordinateur du Campus Connecté

NOM :

PRÉNOM :

« Lu et approuvé » et signature

« Lu et approuvé » et signature



SAINT-GAUDENS
PYRÉNÉES COMMINGES